



Cercle scolaire de Siviriez

2023-2024



Rentrée des classes : Jeudi 24 août 2023

www.ecole-siviriez.ch

Sommaire

Mot de la direction	3
Calendrier scolaire	4
Horaires des classes	5
Dates particulières	5
Répartition des classes et contacts	6
Activités créatrices	7
Education physique.....	7
Natation 2023-2024.....	8
Patinoire 2023-2024	9
Contacts.....	10
Horaires des bus 2023-2024	11
Culture religieuse	12
Service de logopédie, psychologie et psychomotricité.....	13
Travailleurs sociaux en milieu scolaire.....	13
Accueil ExtraScolaire (AES)	13
Absences.....	14
Arrivée en classe	16
Collaboration école-famille	16
Communication.....	16
Conseil des parents.....	17
Cours de langue et de culture d'origine (LCO)	17
Matériel et frais scolaires	18
Internet.....	19
Santé.....	20
Pedibus	21
Chaperon rouge	23

Mot de la direction

Chers Elèves, Chers Parents,

Nous voici à la fin de notre première année de remplacement en tant que directrices. Elle s'est déroulée dans la continuité et nous en sommes très contentes. Nous repartons enthousiastes pour une nouvelle année scolaire qui sera, nous l'espérons, très riche pour chacun.

Vous trouverez dans ce bulletin toutes les informations utiles au bon déroulement de cette année scolaire. Nous vous invitons à le parcourir et le garder précieusement. Vous trouverez aussi ces informations, ainsi que quelques compléments sur notre site internet www.ecole-siviriez.ch.

Cette année, nous avons dû effectuer quelques changements dans la répartition des classes. En raison de l'augmentation du nombre d'élèves à l'école enfantine, nous avons ouvert une nouvelle classe de 1-2H. Sur le site de Prez, une réorganisation des classes a été effectuée. Il y aura dorénavant une classe de 7H, une de 8H et une de 7-8H.

Au niveau de l'équipe enseignante, quelques changements ont été effectués. Christophe Aebi a choisi de se tourner vers d'autres perspectives professionnelles et a quitté notre équipe. Nous le remercions chaleureusement pour son engagement auprès des enfants et du cercle scolaire durant toutes ces années.

Nous avons le plaisir d'accueillir trois nouvelles enseignantes. Camille Richoz sera titulaire dans la classe de 1-2H D, en duo avec Justine Clerc. Aurélie Kilchoer reprendra la classe de 7-8H. Vahide Krasniqi enseignera un jour dans la classe de Gilles Ruffieux (7H) et un autre dans celle de Josua Davet (8H). Nous leur souhaitons la cordiale bienvenue !

Nous profitons de ce mot pour transmettre un grand Merci au personnel d'entretien, aux autorités communales, aux conducteurs de bus, au Conseil des parents, aux catéchistes et à tous ceux qui contribuent au bon déroulement de la vie à l'école.

Enfin, merci à vous, Chers Parents, pour votre confiance et votre collaboration ainsi que pour l'accompagnement lors de nos différentes activités.

Nous vous souhaitons une très bonne année scolaire enrichissante et pleine de découvertes.

Pour l'équipe enseignante
Charlotte Rey, Directrice d'école
Joséphine Sudan, Adjointe de direction

Calendrier scolaire

24.08.2023	Rentrée scolaire
16.10.2023 – 27.10.2023	Vacances d'automne
01.11.2023	Toussaint - Congé
08.12.2023	Immaculée Conception - Congé
25.12.2023 – 05.01.2024	Vacances de Noël
12.02.2024 – 16.02.2024	Vacances de Carnaval
29.03.2024 – 12.04.2024	Vacances de Pâques
01.05.2024	1er mai - Congé
09.05.2024	Ascension – Congé
10.05.2024	Pont de l'Ascension – Congé
20.05.2024	Lundi de Pentecôte – Congé
30.05.2024	Fête-Dieu - Congé
31.05.2024	Pont de la Fête-Dieu – Congé
05.07.2024	Dernier jour de classe

Août					
Lundi		7	14	21	28
Mardi	1	8	15	22	29
Mercredi	2	9	16	23	30
Jeudi	3	10	17	24	31
Vendredi	4	11	18	25	

Septembre					
Lundi		4	11	18	25
Mardi		5	12	19	26
Mercredi		6	13	20	27
Jeudi		7	14	21	28
Vendredi	1	8	15	22	29

Octobre					
Lundi	2	9	16	23	30
Mardi	3	10	17	24	31
Mercredi	4	11	18	25	
Jeudi	5	12	19	26	
Vendredi	6	13	20	27	

Novembre					
Lundi		6	13	20	27
Mardi		7	14	21	28
Mercredi	1	8	15	22	29
Jeudi	2	9	16	23	30
Vendredi	3	10	17	24	

Décembre					
Lundi		4	11	18	25
Mardi		5	12	19	26
Mercredi		6	13	20	27
Jeudi		7	14	21	28
Vendredi	1	8	15	22	29

Janvier					
Lundi	1	8	15	22	29
Mardi	2	9	16	23	30
Mercredi	3	10	17	24	31
Jeudi	4	11	18	25	
Vendredi	5	12	19	26	

Février					
Lundi		5	12	19	26
Mardi		6	13	20	27
Mercredi		7	14	21	28
Jeudi	1	8	15	22	29
Vendredi	2	9	16	23	

Mars					
Lundi		4	11	18	25
Mardi		5	12	19	26
Mercredi		6	13	20	27
Jeudi		7	14	21	28
Vendredi	1	8	15	22	29

Avril					
Lundi	1	8	15	22	29
Mardi	2	9	16	23	30
Mercredi	3	10	17	24	
Jeudi	4	11	18	25	
Vendredi	5	12	19	26	

Mai					
Lundi		6	13	20	27
Mardi		7	14	21	28
Mercredi	1	8	15	22	29
Jeudi	2	9	16	23	30
Vendredi	3	10	17	24	31

Juin					
Lundi	3	10	17	24	
Mardi	4	11	18	25	
Mercredi	5	12	19	26	
Jeudi	6	13	20	27	
Vendredi	7	14	21	28	

Juillet					
Lundi	1	8	15	22	29
Mardi	2	9	16	23	30
Mercredi	3	10	17	24	31
Jeudi	4	11	18	25	
Vendredi	5	12	19	26	

Horaires des classes

Bâtiment	Matin	Après-midi
Siviriez	08h15 – 11h50	13h55 – 15h35
Villaraboud	08h00 – 11h35	13h40 – 15h20
Prez-vers-Siviriez	07h45 – 11h20	13h25 – 15h05
Chavannes-les-Forts	Selon grille horaire des classes de 5-6-7-8H	

Jours d'école des 1H et 2H

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	1H – 2H	2H	1H	1H – 2H	2H
Après-midi	2H	2H	Congé	2H	1H

Alternance des 3H et 4H

En plus du mercredi après-midi, les demi-jours de congé hebdomadaires sont les suivants :

Pour les élèves de 3H : mercredi matin

Pour les élèves de 4H : mardi après-midi

Dates particulières

Soirée d'information

à l'att. de tous les parents : Jeudi 7 septembre à 19h00

Marche d'automne : Vendredi matin 13 octobre (annulée en cas de météo défavorable)

Saint-Nicolas : Jeudi 7 décembre, en soirée

Loto : Dimanche 4 février à 19h30

Journée sportive : Jeudi 2 mai (date de réserve si météo défavorable : 16 mai)

Camps et journées à ski

3-4H	Journées à ski	les 8 et 9 février (dates de réserve : 22 et 23 février)
3-4H	Camp vert	du 27 au 29 mai à Charmey
5-6H	Camp vert	du 24 au 28 juin à Champéry
7-8H	Camp de ski	du 15 au 19 janvier à Grimentz

Répartition des classes et contacts

Siviriez		
Bérandgère Pittet	1-2H A	078 252 19 96
Emilie Jaquier	1-2H B	078 252 55 23
Dominique Gavillet	1-2H C	078 252 32 94
Camille Richoz & Justine Clerc	1-2H D	078 260 06 30
Joséphine Sudan & Laura Gobet	3-4H A	078 251 81 36
Joy Menétrey & Patricia Andrey	3-4H B	078 253 01 56
Gaëlle Gremaud & Justine Ruffieux	3-4H C	078 251 13 43
Fabienne Maillard & Tania Dumas	FLS*	
Jessica Genilloud	Ens. spécialisée	

Villaraboud		
Margaux Grandgirard	5H A	078 251 76 25
Cynthia Häni	5H B	078 253 45 58
Christine Chammartin & Charlotte Rey	6H A	078 250 65 57
Nicole Perroud & Delphine Crottaz	6H B	078 252 15 40
Fabienne Maillard	FLS*	
Mélanie Dougoud	Ens. spécialisée	
Jessica Genilloud	Ens. spécialisée	
Françoise Pastore	Ens. spécialisée	

Chavannes-les-Forts	
Marie-Luc Ayer	Activités créatrices

Prez-vers-Siviriez		
Gilles Ruffieux & Vahide Krasniqi	7H	078 252 93 82
Aurélie Kilchoer	7-8H	078 253 01 63
Josua Davet & Vahide Krasniqi	8H	078 253 24 17
Tania Dumas	Appui anglais	
Mélanie Dougoud	Ens. spécialisée	
Françoise Pastore	Ens. spécialisée	

*FLS : français langue seconde (cours de langue)



Activités créatrices

3-4H A	Lundi après-midi
3-4H B	Lundi matin
3-4H C	Lundi matin
5H A	Mardi matin
5H B	Mardi matin
6H A	Jeudi matin
6H B	Mardi après-midi
7H	Lundi matin et après-midi
7-8H	Mercredi matin
8H	Lundi matin



Education physique

1H	Mercredi matin	Jeudi matin
2H	Mardi matin	Jeudi matin
3-4H	Mardi matin	Vendredi matin
5H A – 5H B	Lundi matin	2 ^{ème} leçon en extérieur
6H A	Mercredi matin	2 ^{ème} leçon en extérieur
6H B	Lundi après-midi	2 ^{ème} leçon en extérieur
7H – 7-8H – 8H	Mardi après-midi	Vendredi après-midi



Si un élève ne peut pas participer à la leçon d'éducation physique, il présente **un mot écrit** de ses parents ou une dispense du médecin.

L'enfant qui a oublié ses affaires ne participe pas à la leçon.

La douche est obligatoire. L'élève a donc besoin d'un linge. Il prendra également une tenue de sport et des baskets ne tachant pas le sol (les ballerines sont à proscrire). Ses affaires seront rangées dans un sac que l'enfant reprendra après chaque leçon.

Natation 2023-2024

1HA & 1HC
Vendredi après-midi 7 juin
Vendredi après-midi 14 juin

1HB & 1HD
Vendredi après-midi 21 juin
Vendredi après-midi 28 juin

2H
Mardi matin 14 mai
Mardi matin 21 mai
Mardi matin 28 mai
Mardi matin 4 juin

3-4H
Mardi matin 26 mars
Mardi matin 16 avril
Mardi matin 23 avril
Mardi matin 30 avril
Mardi matin 7 mai

5HA
Vendredi après-midi 13 octobre
Vendredi après-midi 3 novembre
Vendredi après-midi 10 novembre
Vendredi après-midi 17 novembre
Vendredi après-midi 24 novembre

5HB
Vendredi après-midi 12 janvier
Vendredi après-midi 19 janvier
Vendredi après-midi 26 janvier
Vendredi après-midi 2 février
Vendredi après-midi 9 février

6HA
Vendredi après-midi 23 février
Vendredi après-midi 1 mars
Vendredi après-midi 8 mars
Vendredi après-midi 15 mars
Vendredi après-midi 22 mars

6HB
Vendredi après-midi 19 avril
Vendredi après-midi 26 avril
Vendredi après-midi 3 mai
Vendredi après-midi 17 mai
Vendredi après-midi 24 mai

7H
Vendredi après-midi 1 septembre
Vendredi après-midi 8 septembre
Vendredi après-midi 15 septembre
Mardi matin 11 juin
Mardi matin 18 juin
Mardi matin 25 juin

7-8H
Vendredi après-midi 22 septembre
Vendredi après-midi 29 septembre
Vendredi après-midi 6 octobre
Mardi matin 11 juin
Mardi matin 18 juin
Mardi matin 25 juin

8H
Vendredi après-midi 1 décembre
Vendredi après-midi 15 décembre
Vendredi après-midi 22 décembre
Mardi matin 11 juin
Mardi matin 18 juin
Mardi matin 25 juin

Pour la natation, port obligatoire :

- d'un maillot une pièce pour les filles
- d'un slip ou short de bain court pour les garçons



Patinoire 2023-2024

2H	3-4H	5-6H	7-8H
Lundi après-midi 13 novembre	Mardi matin 19 septembre	Lundi après-midi 18 septembre	Jeudi matin 16 novembre
Vendredi matin 24 novembre	Mardi matin 7 novembre	Mercredi matin 22 novembre	Jeudi après-midi 23 novembre
Mardi après-midi 9 janvier	Lundi après-midi 20 novembre	Mercredi matin 29 novembre	Lundi après-midi 4 décembre
	Jeudi matin 7 décembre	Lundi après-midi 8 janvier	Jeudi matin 1 février

Port de gants de ski et casque obligatoire.

Le casque et les patins peuvent être prêtés aux enfants.

Lorsque les séances de patinoire ont lieu l'après-midi, les enfants rentrent plus tard à la maison. Les bus viennent chercher les élèves à la patinoire après la tournée habituelle. Les horaires exacts seront communiqués par les enseignant·e·s.



Contacts

Ecoles	N° de téléphone
Siviriez	026 656 15 50
Villaraboud	026 655 18 85
Prez-vers-Siviriez	026 656 13 43

Fonction	Contact	Téléphone	Mail
Directrice de l'école (50%)	Charlotte Rey	079 238 09 62	dir.ep.siviriez@edufr.ch
Adjointe de direction (10%)	Joséphine Sudan	079 238 09 62	josephine.sudan@edufr.ch
Secrétariat de l'école (Lundi – Mardi)	Céline Castella	026 656 15 50	secretariat.ecole@siviriez.ch
Responsable des transports	Alexandre Bourqui	078 808 60 96	alex@bourqui.info
Conseiller communal	Antonio Molettieri	079 201 92 05	antonio.molettieri@siviriez.ch
Accueil ExtraScolaire	Danielle Mauron	079 900 92 21	aesiviriez@gmail.com
Inspecteur scolaire	Sylvain Lang Rue André Piller 21 1762 Givisiez	026 305 73 80	sylvain.lang@fr.ch
Commune	Administration communale Route de l'Eglise 10 1678 Siviriez	026 656 90 90	commune@siviriez.ch
Services de logopédie, psychologie et psychomotricité	SLPP Glâne-Veveyse Rue de l'Eglise 100 CP 179 1680 Romont	026 652 30 60	administration@slpp-gv.ch

Horaires des bus 2023-2024

Il n'est pas possible d'avoir les horaires à temps pour l'impression de ce bulletin. Les horaires des bus seront disponibles **sur le site internet de l'école www.ecole-siviriez.ch, dès le 15 août 2023.**



Si un enfant doit prendre un autre bus que son bus habituel, il est **indispensable** de faire une demande 48h à l'avance à M. Alexandre Bourqui (078 808 60 96, alex@bourqui.info) et également si un changement doit s'opérer pour toute l'année.

Pour les enfants inscrits à l'Accueil ExtraScolaire, il n'est pas nécessaire de faire une demande. Ces élèves sont déjà comptés dans les bus se rendant à Siviriez. Si nécessaire, les responsables organisent un transport en voiture.

Les horaires spéciaux concernant les leçons d'éducation physique et d'AC seront communiqués aux élèves par les enseignant·e·s.

Charte du bus

Les enfants transportés en bus s'engagent à se conformer aux divers points figurant dans la « Charte du bus ». En début d'année, les enseignant·e·s rappellent les divers articles que les enfants doivent respecter. Nous vous remercions de rendre attentif votre enfant au comportement à adopter.

Chemin de l'école

Sur le chemin de l'école, les enfants sont placés sous la responsabilité de leurs parents. Il en est de même pour les déplacements à vélo ou trottinette : ce sont les parents qui donnent la permission à l'enfant de venir à l'école avec ces moyens. L'âge conseillé par la police est 10 ans.

Pour des raisons de sécurité, il est interdit de faire des tours à vélo ou de jouer au ballon dans les cours de récréation. En arrivant à l'école, l'enfant dépose directement son vélo ou sa trottinette à l'endroit prévu.

Les enfants ne sont pas autorisés à venir à l'école avec leur planche à roulettes ou leurs rollers.

Transport dans un véhicule privé

Il est possible, lors de certaines activités à l'extérieur, que votre enfant soit véhiculé par un tiers (enseignant·e, intervenant ou un autre parent). Si vous ne souhaitez pas qu'une autre personne prenne en charge le transport de votre enfant, veuillez avertir son enseignant·e en début d'année. Dans ce cas, vous serez tenus de le véhiculer.

Les parents qui transportent un ou des enfants dans leur véhicule privé, lors d'une sortie, doivent vérifier l'adéquation avec leur assurance. En effet, la responsabilité de l'enseignant·e est totalement désengagée pour ce type de transport.

Culture religieuse

L'ouverture à la culture religieuse générale et à la spiritualité chrétienne fait partie de la grille horaire d'une classe primaire : elle occupe 2 unités de 50 minutes par semaine :

- Les cours d'éthique et culture religieuse sont dispensés par l'enseignant·e et sont obligatoires.
- L'enseignement religieux, qui fait l'objet de la seconde unité, est donné par un·e catéchiste pour les catholiques ou un·e catéchète pour les protestants.

Les enfants d'autres confessions ou religions peuvent bien évidemment participer à ces cours de catéchisme, sur demande de leurs parents.

Les parents qui désirent retirer leur enfant du cours d'enseignement religieux sont priés de télécharger le formulaire sur le site <https://www.ecole-siviriez.ch/fr/demande-dispense-enseignement-religieux>, le compléter et le transmettre au secrétariat de l'école : secretariat.ecole@siviriez.ch.

L'enfant dispensé doit être à l'école lors de ces cours. Il est sous la responsabilité de son enseignant·e.

Catéchisme œcuménique

1H-2H	5x durant l'année	Jeudi matin	Agnès Toffel Stéphanie Troiano
-------	-------------------	-------------	-----------------------------------

Catéchisme catholique

3H	Jeudi matin	Claudine Jaquier
4H	Jeudi matin	Nicole Etienne
5H	Vendredi matin	Nicole Etienne
6H	Mardi matin	Sylvie Marques
7H	Jeudi matin	Véronique Girard
8H	Jeudi matin	Véronique Girard

Catéchisme réformé

3H – 4H	Jeudi matin	Céline Remechido
5H – 6H	Jeudi après-midi	Chantal Marguerat
7H – 8H	Jeudi matin	Chantal Marguerat

Service de logopédie, psychologie et psychomotricité



En Bouley 8
1680 Romont
Administration ☎ 026 652 30 60
✉ administration@slpp-gv.ch
www.slpp-gv.ch

SLPP-GV : Prises en charge thérapeutiques en logopédie, psychologie et psychomotricité.

Notre service a deux antennes principales, une à Romont (y.c. administration) et une à Châtel-St-Denis.

D'autres lieux de thérapies se trouvent dans les cercles scolaires des deux districts.

Les thérapeutes interviennent uniquement sur demande des parents, idéalement en collaboration avec l'enseignant·e. La demande d'intervention doit être faite au moyen du formulaire « fiche 124 » disponible sur notre site internet à la suite d'un contact préalable avec un(e) de nos thérapeutes.

Le directeur du SLPP-GV décide ou non de la gratuité de la prise en charge.

Vous trouverez toutes les informations nécessaires pour une prise en charge de votre enfant ainsi que le nom des thérapeutes par cercle scolaire et leurs numéros de téléphone sur notre site internet www.slpp-gv.ch à l'onglet SLPP-GV, Thérapeutes.

Travailleurs sociaux en milieu scolaire

Depuis août 2022, des travailleurs sociaux scolaires (TSS) ont intégré les différents établissements primaires du canton.

L'objectif étant de favoriser la qualité du climat scolaire, leur tâche s'articule autour du soutien et de l'accompagnement des élèves dans leur intégration scolaire et sociale.

Le TSS est une personne ressource à disposition des élèves, des enseignant·e-s, de la direction et des parents.

Accueil ExtraScolaire (AES)

La Commune de Siviriez propose une structure d'accueil extrascolaire pour les enfants habitant la Commune de Siviriez et scolarisés, de la 1H à la 8H. L'accueil est ouvert de 06h30 à 18h30 du lundi au vendredi et un encadrement des devoirs y est proposé. Au niveau du financement, la Commune peut accorder une subvention sur la base du dernier avis de taxation.

Toutes les informations complémentaires et les documents usuels dont le formulaire d'inscription (un par enfant) sont disponibles sur le site internet de la Commune à l'onglet *Ecole & Enfance, Accueil ExtraScolaire*.

Le nombre de places étant limité, le fait de remplir une inscription ne garantit pas une place à l'AES. Lors de l'attribution d'une place, une confirmation sera adressée aux parents dans un délai d'au maximum une semaine avant la date de fréquentation souhaitée, mais au moins un mois avant le début de l'année scolaire.

Absences

Afin de pouvoir agir rapidement en cas de disparition d'un élève sur le chemin de l'école, la direction de l'école, en collaboration avec les enseignant·e·s et en accord avec le règlement d'exécution de la loi scolaire, utilise la procédure suivante :

- A) Lorsqu'un·e enseignant·e constate l'absence non annoncée d'un élève, il-elle prend contact sans délai avec les parents.
- B) Si cette démarche reste vaine, l'enseignant·e appelle la direction, la secrétaire ou une personne de la Commune qui effectue la procédure suivante :
 - 1) Appelle à nouveau les parents.
 - 2) Si pas de réponse, parcourt le chemin de l'écolier jusqu'à son domicile.
 - 3) Sonne à la porte du domicile.
 - 4) Si personne n'ouvre, appelle la police.
- C) La direction de l'école avise l'Inspecteur.

En cas d'intervention de la police, les frais inhérents sont à la charge des parents s'il est prouvé que cette intervention découle de leur négligence.

Nous vous rappelons l'importance d'informer les enseignant·e·s avant le début de la classe.

Maladie

Modalité : si un enfant est malade, les parents informent obligatoirement l'enseignant·e par téléphone avant le début de la classe (RLS art.39.1).

Nous vous rappelons qu'en cas d'absence non-annoncée de votre enfant, la procédure de recherche décrite ci-dessus est engagée.

L'absence pour maladie ou accident doit être justifiée par les parents au moyen d'une déclaration médicale dès qu'elle dépasse quatre jours de classe consécutifs ou en cas d'absences répétées (RLS art. 39.3).

Rendez-vous médical

Modalité : les absences planifiées pour un rendez-vous chez le médecin, le dentiste, etc. doivent être annoncées à l'enseignant·e dès la date connue. Merci de privilégier ces rendez-vous en fin ou en début de journée, ainsi l'enfant peut se rendre en classe avant ou après sa visite.

Demande de congé

Modalité : une demande d'autorisation motivée, avec une pièce justificative, le cas échéant, doit être adressée au plus vite auprès de la direction à l'aide du formulaire adéquat téléchargeable sur le site internet de l'école (RLS art. 37 et 38.1).

Extrait du Règlement d'exécution de la Loi Scolaire (RLS) Art. 37

Un congé peut être octroyé à un ou une élève pour des motifs justifiés. Seuls sont pris en considération les motifs dûment attestés pouvant exceptionnellement l'emporter sur l'obligation de fréquenter l'école, tels que :

- a) *un événement familial important ;*
- b) *une fête religieuse importante ou la pratique d'un acte religieux important ;*
- c) *un événement sportif ou artistique d'importance auquel l'élève participe activement.*

Il n'est pas accordé de congé immédiatement avant ou après les vacances scolaires ou un jour férié. Cette demande peut être acceptée ou refusée et ne peut pas faire l'objet d'une réclamation ou d'un recours (RLS art. 146.b).

Les congés pris sans autorisation de la direction d'école feront l'objet d'un rapport d'absence transmis au préfet (RLS, art. 40.1).

Jours Joker

Modalité : les parents envoient un courriel à l'enseignant·e de leur enfant au minimum 1 semaine avant le congé.

Depuis le 1^{er} août 2022, les parents sont autorisés à ne pas envoyer leur enfant à l'école durant **quatre demi-jours de classe par année scolaire** (jours « joker ») sans présenter de motif, sous réserve des conditions suivantes inscrites dans le nouvel article du Règlement de la Loi sur la Scolarité obligatoire (RLS, art. 36a) :

1 Les jours joker ne peuvent pas être utilisés le premier jour d'école de l'année scolaire, lors des activités scolaires définies à l'article 33 et durant les jours de tests de référence cantonale, intercantonale ou internationale.

2 En début d'année scolaire, la direction d'établissement peut déterminer d'autres occasions particulières durant lesquelles un jour joker ne peut pas être pris. Ces occasions particulières sont : les semaines de camps, les journées ski pour les 3-4H et lors des évaluations annoncées.

En fonction des évaluations, il est possible que les enfants d'une même fratrie n'obtiennent pas des réponses identiques.

3 Les jours joker peuvent être cumulés. Les jours joker non utilisés ne peuvent pas être reportés à l'année scolaire suivante.

4 En cas d'absences non justifiées d'un ou d'une élève, la direction d'établissement peut restreindre ou refuser l'utilisation des jours joker.

*5 Les parents informent l'enseignant·e de la prise d'un jour joker **au moins une semaine à l'avance.***

6 Les parents sont responsables des congés qu'ils sollicitent pour leur enfant et assument le suivi. A la demande de l'école, l'élève rattrape la matière vue durant son absence.

Arrivée en classe

Afin de profiter de la vie de famille et d'éviter des difficultés dans la cour non surveillée, les élèves ne prenant pas le bus viennent à l'école **5 à 10 minutes avant le début de la classe**. Il est important que l'école puisse commencer à l'heure.

Pour des raisons de sécurité, nous demandons expressément aux parents qui ont l'habitude de véhiculer leur enfant en voiture de le déposer **sur un parking** situé à proximité des bâtiments scolaires. Il n'est pas autorisé de déposer son enfant en restant immobilisé sur la route ou aux arrêts de bus. Il est possible ensuite de l'accompagner à pied jusqu'à l'école. Le périmètre de la cour d'école est réservé aux enfants et aux enseignant·e·s. Merci aux parents de rester à l'extérieur du périmètre.

Collaboration école-famille

Une bonne collaboration entre parents et enseignant·e·s est indispensable. La direction de l'école encourage vivement les parents à prendre contact directement avec l'enseignant·e·concerné·e, dès lors que des questions surviennent ou qu'un problème apparaît.

Tout dialogue, tout échange direct, amenant sur une collaboration se révèle toujours très positif pour l'enfant, les parents et les enseignant·e·s.

Pour faciliter une collaboration dès la première rencontre, les parents qui désirent un entretien avec un·e enseignant·e sont priés de prendre rendez-vous en indiquant l'orientation de l'entretien souhaité. Si des parents jugent qu'il est nécessaire d'intervenir auprès d'une instance supérieure (direction d'école, inspecteur, direction de la formation et des affaires culturelles), il est indispensable, dans un souci de transparence, d'en informer l'enseignant·e·puis, si nécessaire, la direction d'école et l'inspecteur.

Communication

Depuis août 2019, les enseignant·e·s n'ont plus la possibilité d'utiliser WhatsApp pour communiquer professionnellement, cela pour une question de protection des données.

Le nouveau moyen cantonal de communication instantanée entre l'école et les familles « Klapp » sera mis en place à la rentrée dans notre cercle scolaire. Une période d'adaptation aura lieu jusqu'aux vacances d'automne. Toutes les informations utiles sur ce nouveau moyen de communication vous parviendront à la rentrée et lors de la soirée d'information du 7 septembre prochain, à l'attention de tous les parents du cercle scolaire. L'utilisation de ce nouveau canal est facultatif, les enseignant·e·s resteront joignables par téléphone et courriel.

Dans l'intervalle, merci de contacter les enseignant·e·s sur le téléphone de la classe de votre enfant ou par courriel.

Conseil des parents

L'objectif principal du Conseil des parents est de favoriser la collaboration et les échanges entre parents, enseignant·e·s et les responsables de l'éducation des enfants. Sa mission consiste à faciliter la compréhension des institutions scolaires aux parents, tout en offrant une oreille attentive à leurs soucis, problèmes et questions concernant leurs relations avec l'école. Le Conseil des parents relaie les opinions et remarques des parents, pour finalement défendre les intérêts de tous les enfants.

Il est consulté sur des thématiques qui touchent à la collaboration école-parents, au bien-être des élèves ou à leurs conditions d'étude. Il n'a pas de compétence décisionnelle ni celle d'aborder les situations individuelles des élèves ou des enseignant·e·s.

Le conseil de parents est constitué de :

Antonio Molettieri	: Conseiller communal en charge des écoles
Danielle Mauron	: Responsable de l'Accueil ExtraScolaire
Alexandre Bourqui	: Membre et responsable des transports
Denis Orange	: Membre
Séverine Keller	: Membre
Hélène Lelièvre	: Membre
Poste à repourvoir	: Membre
Christine Chammartin	: Représentante des enseignant·e·s
Charlotte Rey	: Directrice d'école

Les personnes intéressées à intégrer le Conseil des parents sont invitées à déposer leurs candidatures jusqu'au 31 juillet 2023, auprès de l'administration communale.

Nous nous réjouissons d'ores et déjà de vos postulations, puis d'accueillir les personnes retenues dans le cadre des prochaines réunions du Conseil des parents.

Cours de langue et de culture d'origine (LCO)

Les cours en Langue et Culture d'Origine (LCO) sont des cours de langue destinés aux enfants dont la langue première (langue du père ou de la mère) est différente de celle de l'école. Ils sont organisés par les communautés (ambassade, consulat, association). Ces cours permettent de maintenir et élargir les connaissances et les compétences des enfants dans leur langue première et leur culture d'origine.

Ces cours sont facultatifs et ont lieu en dehors de l'horaire scolaire. L'enseignement LCO s'organise en fonction du calendrier de l'école obligatoire et la participation au cours est attestée par une notification dans le bulletin scolaire de l'élève.


Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la page internet www.fr.ch/osso/lco.

Si votre enfant participe à ces cours, merci de prévenir son enseignant·e afin qu'il puisse l'inscrire dans son dossier.

Matériel et frais scolaires

Chaque établissement organise la distribution des fournitures scolaires. Les élèves sont responsables d'en prendre soin. En cas de pertes ou de dégradation excessive, le coût du matériel remplacé peut être facturé aux parents. Dans une perspective de développement durable, il est important que tous les partenaires visent à éviter la surconsommation. Si le matériel peut encore être utilisé, il n'est pas à remplacer.

Pour éviter tout gaspillage, l'école invite les parents à mettre dans le sac d'école ou le plumier de leur enfant les fournitures scolaires utilisées l'année dernière, dans la mesure où elles sont en bon état.

Effets personnels qui peuvent être demandés d'apporter par l'enfant :	En cas de dégradation précoce ou de perte, prix des fournitures :																																			
<ul style="list-style-type: none"> - Chaussons - Tablier - Sac d'école et sac de sport - Plumier - Gobelet ou gourde pour boire en classe - Articles de soins personnels et d'hygiène - Tenue et chaussures de sport (intérieur et extérieur) - Tenue pour la natation + linge de bain - Tenue et équipement adaptés au cadre scolaire et à la saison - Prêt de vêtements de rechange pour les élèves de 1-2H - Chaussures de rythmique 	<table border="1"> <tr><td>Crayon papier</td><td>1.00</td></tr> <tr><td>Gomme</td><td>1.00</td></tr> <tr><td>Aiguise-crayon</td><td>1.50</td></tr> <tr><td>Plume</td><td>11.00</td></tr> <tr><td>Stylo <i>Frixion</i></td><td>3.00</td></tr> <tr><td>Règle</td><td>1.50</td></tr> <tr><td>Sous-main</td><td>4.00</td></tr> <tr><td>Ciseau</td><td>5.00</td></tr> <tr><td>Colle</td><td>2.00</td></tr> <tr><td>Compas</td><td>14.00</td></tr> <tr><td>Mine de compas</td><td>0.50</td></tr> <tr><td>Equerre</td><td>2.00</td></tr> <tr><td>Calculatrice</td><td>20.00</td></tr> <tr><td>Rapporteur</td><td>1.00</td></tr> <tr><td>Boîte de crayons couleurs</td><td>10.00</td></tr> <tr><td>Boîte de feutres</td><td>15.00</td></tr> <tr><td>Classeur</td><td>3.00</td></tr> </table>	Crayon papier	1.00	Gomme	1.00	Aiguise-crayon	1.50	Plume	11.00	Stylo <i>Frixion</i>	3.00	Règle	1.50	Sous-main	4.00	Ciseau	5.00	Colle	2.00	Compas	14.00	Mine de compas	0.50	Equerre	2.00	Calculatrice	20.00	Rapporteur	1.00	Boîte de crayons couleurs	10.00	Boîte de feutres	15.00	Classeur	3.00	
Crayon papier	1.00																																			
Gomme	1.00																																			
Aiguise-crayon	1.50																																			
Plume	11.00																																			
Stylo <i>Frixion</i>	3.00																																			
Règle	1.50																																			
Sous-main	4.00																																			
Ciseau	5.00																																			
Colle	2.00																																			
Compas	14.00																																			
Mine de compas	0.50																																			
Equerre	2.00																																			
Calculatrice	20.00																																			
Rapporteur	1.00																																			
Boîte de crayons couleurs	10.00																																			
Boîte de feutres	15.00																																			
Classeur	3.00																																			

Veillez vous référer à la liste précise transmise par l'enseignant·e de votre enfant.

Les éventuels frais de repas lors des activités culturelles et sportives seront facturés CHF 16.00 au maximum par jour.

Appareils électroniques

Les appareils électroniques tels que téléphones portables, montres connectées et appareils de photos sont interdits dans le cadre scolaire. En cas d'absolue nécessité, les parents avertissent les enseignant·e-s et les appareils sont remis à l'enseignant·e et éteints durant les heures de cours ainsi que durant le transport scolaire. En cas de non-respect de cette interdiction, les appareils seront confisqués et les parents devront venir les rechercher.

Internet

Réseaux sociaux

Les enfants utilisent de plus en plus les réseaux sociaux. Il est important de les accompagner pour qu'ils utilisent ces outils de manière adéquate. La brigade des mineurs informe chaque année les élèves de 7H au sujet des risques encourus si l'on ne respecte pas les règles dans l'utilisation des divers réseaux sociaux. Il y a également des limites d'âge qu'il est important de respecter.

Malheureusement, il arrive que des messages déplacés, violents voire racistes soient écrits. Si la mauvaise utilisation des diverses plateformes de communication influence la vie de la classe, les enseignant·e·s réagissent et comptent aussi sur les parents.

Outils numériques pour les élèves



- Site pour les élèves de l'école obligatoire
- Contenu pédagogique approprié et validé par la DICS
→ www.frischool.ch/



- Plateforme de travail sécurisée et gratuite pour les élèves du canton de Fribourg
 - Accès en utilisant le compte *élève@studentfr.ch* dès la 5H.
 - Applications à disposition et **réservées au travail scolaire** :
 - Outlook : pour la messagerie électronique
 - Teams : pour la visioconférence et le travail collaboratif
 - OneDrive : pour le stockage des documents
 - Word, Excel, Powerpoint, etc.
- www.office.com

Comment l'enfant est accompagné à une utilisation responsable ?

L'école ne demande pas aux parents de fournir un ordinateur à leur enfant.

Les enseignant·e·s forment les élèves à ces outils pour devenir des citoyen·ne·s numériques.

La charte numérique de l'école montre les comportements à avoir dans l'utilisation de ces plateformes numériques à l'école et à la maison <http://www.fritic.ch/fr/prestations/charte-internet>

Si j'ai une question ?



Pour les questions d'usage, je m'adresse à l'enseignant·e.



Pour les questions liées aux aspects juridiques, je peux trouver beaucoup d'informations et poser une question sur www.fritic.ch/fr/prestations/informations-juridiques

Santé

Éducation sexuelle

Les classes qui suivront ces cours sont les 2H, 6H et 8H, en présence d'une éducatrice formée.

Service dentaire

Un contrôle dentaire est effectué chaque année. **Ce contrôle est obligatoire.** Son but est de promouvoir une saine hygiène et de lutter efficacement contre les affections dentaires. **Les enfants qui sont traités chez un dentiste privé apportent une attestation à leur enseignant-e.**

Prophylaxie dentaire

Chaque classe est visitée une fois par année par une éducatrice en hygiène dentaire.

Poux

Chaque année, les poux reviennent. Nous remercions les parents de contrôler leur enfant et d'informer l'enseignant-e en cas d'atteinte. Une information (sans précision sur la source) sera transmise aux autres parents de la classe afin d'éviter une propagation.

Tiques

Les tiques peuvent transmettre différents agents infectieux.

Mesures de prudence : protection et vaccination

- Porter des vêtements bien fermés et de couleurs claires.
- Utiliser des répulsifs contre les tiques.
- Examiner toutes les parties du corps et les vêtements après chaque passage dans un milieu à risque.
- Toute tique doit être enlevée le plus rapidement possible. Le plus pratique est de l'attraper à ras de la peau au moyen d'une pince fine et de tirer régulièrement. Il faut ensuite désinfecter l'endroit piqué. Possibilité de se rendre à la pharmacie ou chez le médecin pour retirer la tique.
- Retenir ou marquer l'endroit piqué. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent après une piqûre de tique.



Borréliose, également appelée maladie de Lyme

Il n'existe pas de vaccin contre la borréliose. Cette maladie peut en général être soignée avec un antibiotique.



Méningo-encéphalite verno-estivale (FSME)

Il existe un vaccin contre la FSME, recommandé par l'Office fédéral de la santé publique pour toute personne à partir de 6 ans, résidant ou se rendant périodiquement dans une zone à risque. En juillet 2022, toute la Suisse est considérée comme une zone à risque.

Pedibus

Chaque année, des parents organisent pour l'accompagnement des plus jeunes enfants des Pedibus. Pour participer ou créer une ligne, consultez les informations sur www.pedibus.ch et prenez contact avec la coordinatrice en charge du canton de Fribourg.

Et si on allait à l'école à Pedibus ?

Se rendre à l'école à pied est **une habitude saine**, économique, conviviale et pratique lorsqu'elle peut se partager entre habitants d'un même quartier.

Le Pedibus contribue à assurer **une meilleure sécurité** des plus jeunes enfants sur le chemin de l'école et à renforcer leur autonomie. Il peut prendre en charge tous ou une partie des trajets hebdomadaires de et vers l'école ou l'arrêt du bus scolaire.

Entre voisins, les parents s'organisent et définissent l'itinéraire et les horaires en fonction des besoins. Ils accompagnent les enfants à tour de rôle selon leurs disponibilités ; des grands-parents ou aînés du quartier peuvent aussi prendre le relais.

Le Pedibus contribue également à créer des liens dans les quartiers et favorise ainsi l'entraide.

77 lignes sont actives dans le canton de Fribourg pour l'année 2019-2020

De nouvelles lignes peuvent être créées à tout moment depuis n'importe quel quartier.

Intéressé-e-s à rejoindre une ligne existante ou à créer une ligne dans votre quartier ?

La Coordination Pedibus Fribourg/ATE, en collaboration avec le Conseil des parents, vous informe et vous soutient.

Si vous vous organisez déjà avec vos voisins, annoncez-vous ! Vous pourrez profiter gratuitement d'une assurance et de matériel de sécurité. Vous contribuerez ainsi également à la sensibilisation pour les déplacements à pied à l'école et la mobilité douce !



Contact :

Coordination Pedibus Fribourg/ATE
Madame Lyane Wieland
076 430 05 58, fribourg@pedibus.ch
Toutes les informations sur notre site :
www.pedibus.ch

NOS CONSEILS DE SECURITE ROUTIERE SUR LE CHEMIN DE L'ECOLE

En tant que parents, montrez l'exemple !

Ainsi votre enfant adoptera un comportement correct dans la circulation.

A pied, c'est mieux

Il vivra ses propres expériences.



- Choisissez le chemin le plus sûr et parcourez-le plusieurs fois ensemble ;
- Attirez son attention sur les dangers possibles ;
- Faites-le partir suffisamment tôt : se dépêcher augmente les risques d'accident ;
- Avant de traverser : **S'ARRÊTER, REGARDER, ÉCOUTER.**

A vélo

Ce n'est qu'en 6H que les bases leur sont enseignées. Plus jeunes, ils ne sont pas capables d'anticiper, de réagir correctement dans toutes les situations.

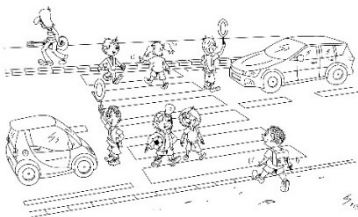
- Seul un vélo correctement équipé est admis ;
- Le port du casque est fortement recommandé ;
- Jusqu'à 12 ans, les enfants peuvent rouler sur le trottoir.



En voiture

Les parents taxis augmentent les dangers aux alentours des écoles.

Si un trajet est nécessaire :



- Assurez-vous que tout le monde est bien installé : ceinture, rehausseur, appuie-tête, ... ;
- Utilisez les places de stationnement prévues ;
- Arrêtez-vous complètement au passage pour piétons.

Être vu

Afin que le conducteur puisse réagir, soyez visibles !

- De jour comme de nuit, portez des vêtements clairs et/ou réfléchissants.



POLICE CANTONALE FRIBOURG
Section analyse, prévention, éducation routière

+41 26 305 20 30

www.policefr.ch

Chaperon rouge

Service de garde d'enfants à domicile

Un soutien efficace aux familles en cas d'urgence, de maladie ou de situation exceptionnelle !

- Votre enfant est malade et vous devez vous absenter ...
- Vous-même êtes malade et ne pouvez pas vous occuper de votre enfant ...
- Vous cherchez une solution de garde ponctuelle en urgence ...
- L'enfant tombe malade et ne peut aller à la crèche ou à l'école ...
- Le parent sort de l'hôpital et n'est pas encore apte à s'occuper des enfants ...
- L'accueillant e de jour doit s'absenter quelques jours à cause d'un décès dans la famille ...

La Croix-Rouge recrute avec soin des collaboratrices professionnelles et motivées dont le savoir-faire et l'expérience reposent sur une formation large et continue.

Comment ça marche ?

1. Annoncez vos besoins à la centrale téléphonique durant les heures suivantes :

Lundi - vendredi	07h30 - 11h30	026 347 39 49
-------------------------	----------------------	----------------------

Dimanche - jeudi	20h00 - 21h00	076 347 39 49
-------------------------	----------------------	----------------------

2. Du lundi au vendredi, une personne est mise à votre disposition dans les quatre heures suivant votre appel ;
3. Votre enfant est alors entouré pour ses médications, repas, jeux et son bien-être en fonction des indications données par les parents ;
4. Notre aide se termine lorsque vous êtes en mesure de reprendre le relais.

Les prix sont indiqués sur le site internet <https://croix-rouge-fr.ch/>, rubrique « services aux familles ».